

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi vingt-deux mars à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 15/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Nombre de votants : 10

Etaient Présents :

Mesdames, Ophélie SABOUREAU et Fabienne MAUPIN.

Messieurs, Eric BOUHET, Patrick GIRAUD, Jean-Michel PUISSESSEAU, Pierre MARTINIÈRE, Dany MAUPIN et Alain FORT.

Etaient Absents :

Madame NADLER Lise qui a donné pouvoir à Madame MAUPIN Fabienne.

Madame SEBASTIEN Cécile qui a donné pouvoir à Mr BOUHET Eric

Mr BOUHET Éric a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire informe que le vote des taxes ne se fera pas ce soir par manque d'information. Ce point est donc décalé à la réunion prochaine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 22 février 2021 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET 2021

1) **Budget Mairie Délibération 2021-17**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2021 présenté par Madame le Maire et arrête ainsi les comptes :

Investissement dépenses et recettes : 414 212.26 €

Fonctionnement dépenses et recettes : 963 361.72 €

2) Budget du lotissement les Acacias *Délibération 2021-18*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2021 présenté par Madame le Maire et arrête ainsi les comptes :

Investissement dépenses et recettes : 292 927.18 €

Fonctionnement dépenses et recettes : 156 836.97 €

PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES DOUTEUSES

Délibération n°2021/19

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Madame le Maire informe qu'il s'agit principalement de recettes liées à la restauration scolaire.

Au vu du montant des restes à recouvrer et en accord avec le comptable public, il est proposé de provisionner 1 500€.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision de 1 500 € pour pallier les créances douteuses.

AVENANT RELATIF AU CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE LIE A UNE AUGMENTATION TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération n°2021/20

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 7 septembre 2020, il avait été décidé de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à une augmentation temporaire d'activité au service technique, pour l'entretien des locaux de la commune.

Un contrat de travail à raison de 10h hebdomadaire a été signé pour une durée du 22 février au 9 avril 2021.

Vu la prolongation de l'état sanitaire actuel, il est proposé de prolonger le contrat de travail de l'agent recruté pour faire face à l'augmentation temporaire d'activité, du 26 avril au 6 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent recruté pour faire face à l'augmentation temporaire d'activité, du 26 avril au 6 juillet 2021.

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE POUR L'ECOLE

Délibération n°2021/21

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que le gouvernement déploie un plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Il permet aux collectivités qui le souhaitent d'équiper l'école de solutions numériques et de bénéficier de subventions.

Pour participer à cette opération, il convient de recenser les besoins en matériels et ressources informatiques, retenir un prestataire informatique et déposer le dossier dématérialisé sur le site du ministère de l'éducation.

Madame le Maire donne lecture des différents devis.

Après délibération, le prestataire informatique retenu est Ricoh, dont le devis s'élève à 11 485.20 € TTC.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 5 330.00 €, soit 4 900.00 € pour le volet équipement et 430.00 € pour le volet services et ressources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- **A signer le devis avec le prestataire Ricoh ainsi que le contrat de maintenance.**
- **A déposer un dossier de plan de relance numérique pour l'école auprès du ministère de l'éducation.**

QUESTIONS DIVERSES

CRISE SANITAIRE :

Madame le Maire :

- Informe que dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, l'état d'urgence a été prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021. Celui-ci pourrait être de nouveau prolongé sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.
- Fait part du manque de visibilité sur la situation actuelle quant à l'organisation des manifestations. Dans le cadre de la fête du 24 juillet 2021 le feu d'artifice est commandé, la venue d'un groupe est à l'étude et plusieurs plans sont envisagés concernant le repas.
- Rappel que, des bacs de collecte de masques ont été mis en place à plusieurs endroits de la commune, salle des fêtes, garderie et mairie. Elle encourage la population à aller y déposer leurs masques afin qu'ils puissent être recyclés.

ECOLE :

Madame le Maire :

- Informe qu'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans le cadre du plan Vigipirate va être réalisé à l'école. Les 1^{er} et 24 mars un repérage sera fait, et le 31 mars un exercice sera réalisé grandeur nature. Cette action aura lieu aux alentours de la salle des fêtes. Elle précise qu'il s'agit d'un exercice obligatoire.
- Rend compte du conseil d'école qui a eu lieu jeudi soir lors duquel, il a été demandé de réfléchir à un nom à donner à l'école. Un projet va être lancé par les institutrices autour de « l'école de Mazerolles ».

ELECTION :

Madame le Maire :

- Confirme les dates des élections complémentaires communales : 1^{er} tour le 2 mai 2021 et 2^{ème} tour le 9 mai 2021. Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

TRAVAUX - VOIRIE :

Madame le Maire :

- Fait un point sur la réunion concernant le chantier de la RN 147 prévu pour avril. Le chantier se déroulera en deux phases, sur trois semaines à compter du 12 avril 2021. Un communiqué sur les travaux et les déviations va être distribué dans les boîtes aux lettres. Des informations seront également mises sur le site internet de la commune et sur l'application Citykomi. Elle rappelle que le pont sera totalement fermé les 12 et 13 avril. Après, seulement les riverains pourront circuler. Elle informe qu'un arrêté sera pris afin d'autoriser les carrières Bailly Tartarin, seulement sur ½ journée, à emprunter le sens interdit de la route de Civaux (RD 114). La gendarmerie a été informée des travaux et des déviations mises en place. Les transports scolaires ont été averti afin qu'ils puissent trouver un nouvel itinéraire de ramassage, ils seront concerné pour seulement 1 semaine.
Afin de profiter d'une circulation amoindrie en raison des travaux, la CCVG va en profiter pour refaire les bordures de trottoirs et un aménagement paysagé de la traverse du pont sera également faite à ce moment-là. Enfin, la Sorégies interviendra afin de changer l'éclairage publique par de l'éclairage led sur toute la traversé de la route de Poitiers.
- Informe qu'une réunion aura lieu jeudi 25 mars au sujet de la déviation de la RN 147.
- Informe que suite à la demande faite auprès du service transports scolaires de la Région, relatif à l'ajout d'un point d'arrêt de bus au hameau de la Grange, pour des raisons de sécurité, une personne de la Région est venue sur place constatée, le projet est en ce moment à l'étude.

DIVERS :

Madame le Maire :

- Informe qu'une pétition relative aux nombreux passages de camions (poids lourd et camions des carrières), et à leurs vitesses excessives, tourne sur la commune. Elle s'interroge sur le fait qu'il avait pourtant été prévu, une sortie Route de Gouex, pour les camions des carrières, mais qu'elle est rarement utilisée.
- Fait part de la mise en place d'un mat au monument aux morts pour la levée des couleurs.
- Informe du passage de la course de VTT, la Montespan, le 17 octobre.
- Informe qu'il y aura « Les Petites Balades » organisée par la CCVG sur Mazerolles le 10 octobre, afin de découvrir le patrimoine de la commune.

TOUR DE TABLE :

Mme SABOUREAU Ophélie :

Informe que pour les fêtes de pâques, la CCVG en lien avec Sud Vienne Poitou, a proposé aux 55 communes l'organisation d'une chasse aux œufs. La commune de Mazerolles s'est positionnée favorablement à ce projet. Ce dispositif est organisé sur la période du 5 avril eu 9 mai. Lors de cette période, une énigme sera postée sur les réseaux de Sud Vienne Poitou, (le 19 avril pour la commune de Mazerolles), cette énigme aura pour but de trouver une cache secrète, la photograhier, et au bout de 5 caches trouvées, des chocolats seront offert par l'office du tourisme.

Mr MARTINIERE Pierre :

Confirme l'achat du photocopieur auprès du fournisseur Ricoh, pour l'école. Il insiste sur le fait que la maintenance sera faite automatiquement et à distance dès lors qu'une panne se déclenchera sur le photocopieur. Il précise qu'il est garanti 5 ans.

Mr MAUPIN Dany :

Remercie le Conseil Municipal pour les fleurs offertes aux grands-mères de la commune résidente en maison de retraite, à l'occasion de la fête des grandes mères.

Il demande quels sont les chemins qui vont être réparés. *Alain lui répond qu'il s'agit des chemins : du Pontereau, du chemin vers la grange, de chez Magnon, du Bergault et celui de chez Marcel Pontonnier. Il fait part que d'autres chemins seront programmés pour l'année prochaine.*

Il fait part de ses recherches sur les parcelles près du petit pont de pierre situé après le pré Nadeau.

Mr BOUHET Eric :

Rend compte de la réunion qui s'est déroulée la semaine passée avec les commerçants du marché. Il évoque les difficultés rencontrées par ces derniers, dû au manque de visiteur lié à la réduction de la plage horaire du marché. En effet, le couvre-feu à 18h a rendu la venue des commerçants et des visiteurs compliqués. Le fait de retrouver le créneau habituel, 16h – 19h, va permettre de relancer ce marché. Une communication va être de nouveau réalisée auprès de la population. Une réflexion est lancée afin d'augmenter la plage horaire avec les beaux jours. De Nouveaux producteurs vont être contacté afin d'élargir l'offre sur de nouveaux produits. Il espère que tout le monde joue le jeu aussi bien du côté des commerçants, que de la population. Il est toujours dans l'optique de rendre ce rendez-vous du mercredi soir quotidien. Il est étudié, la création et la mise en place d'un chalet buvette. Il serait tenu par les associations afin de proposer de quoi s'hydrater et se restaurer, sur place, selon les saisons. Un barbecue pourrait également être mise en place afin que les personnes puissent faire leur achat et consommer sur place. Une dynamique va être relancée !

Concernant le Food truck « Fish and chip's », il sera de retour le jeudi soir près de la salle des fêtes, tous les 15 jours. De nouveaux Food Truck vont être démarchés.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le vendredi 9 avril 2021 à 20h00.

